

D 18/2025

Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie MARCHAND, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 décembre, soit trois jours auparavant.

Administrateurs en exercice

Etaient présents :

Marie MARCHAND, Cédric ANDRE, Hervé LESIEUX, Régis LOGIER, Estéban GARCIA, Patricia BOUCHE, Michèle BOUCAUT, Guy-Emmanuel DECASTECKER, Isabelle GALLET

Etait absente ayant donné procuration :

Ghislaine CAVROT, à Hervé LESIEUX

Sont excusés :

Elisabeth MASSE, Présidente du CCAS, Pascal THIBAUT, Martine DURIEUX, Frédérique BRILLOT, Denise DE TEMMERMAN, Thomas FICHAUX, Christiane CLERET

Monsieur Régis LOGIER a été élu secrétaire de séance

Nombre

d'administrateurs :

En exercice : 17

Présents : 09

Absents : 07

Excusés-représentés : 01

Votants : 10

La Vice-Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Le CCAS de Saint-André lez-Lille est reconnu structure d'insertion par l'activité économique depuis 2006. Le CCAS gère 4 chantiers d'insertion.

P « Proximité » : Environnement : fleurissement et propreté voirie » : ce chantier offre 10 postes. Les salariés sont mis à la disposition de la Ville de Saint-André.

E : Ecoles : « Accompagnement vie scolaire » : ce chantier offre 13 postes dans les écoles maternelles, élémentaires, au collège et au lycée professionnel.

P « Propreté des locaux » : ce chantier offre 13 postes. Les salariés sont mis à la disposition de la Ville de Saint-André et de l'Ephad Le Clos Fleuri.

S : Seniors : « Accompagnement des séniors » : ce chantier offre 5 postes. Les salariés sont mis à la disposition de la Ville de Saint-André.

Les contrats sont des contrats à durée déterminée d'insertion : 24 ou 26h. A titre très exceptionnel, en fin de parcours, il peut être proposé un contrat de 30 ou 35h au salarié.

L'accompagnement socio-professionnel est effectué par un agent du CCAS, Conseiller en Insertion professionnelle.

Le CCAS est conventionné et est financé par l'Etat.

Les structures d'accueil prennent en charge le reste à charge après financement par l'Etat des CDDI.

Il convient donc de conventionner avec la Ville qui finance pour partie les chantiers et chaque structure d'accueil :

- Ecole Curie Ferry,
- Ecole Desborde-Valmore,
- Groupe scolaire des Peupliers,
- Ecole La Cessoie
- Ecole Saint-Joseph,
- Collège Saint-Joseph,
- Lycée Professionnel des Vertes Feuilles,
- L'association Temps de Vie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'habilitation en tant que structure d'insertion par l'activité économique du Centre Communal d'Action sociale depuis 2006,

Vu la convention signée entre l'Etat et le CCAS pour le financement de contrats aidés

Considérant que la ville souhaite soutenir les citoyens qui rencontrent des difficultés dans leur insertion professionnelle,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure avec la Ville de Saint-André lez Lille et chaque structure d'accueil, une convention de mise à disposition des salariés en contrat déterminé d'insertion, rappelant les conditions de recrutement, d'accueil, de temps de travail, d'équipement de travail et le financement, sous réserve de la continuité de l'agrément établi par la DREETS de Lille ;

Le Conseil d'Administration,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

APPROUVE

**La signature des conventions de mise à disposition
avec la Ville de Saint-André et chaque structure
d'accueil par chantier, pour l'année 2026**

AUTORISE

Madame la Présidente à signer tout document relatif
à cette délibération ;

DIT

Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai
de deux mois à compter de sa notification et/ou sa
publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS

Elisabeth MASSE

Le secrétaire de séance,



Régis LOGIER